Spi Ouest-France – Banque Populaire Grand Ouest 2024
Du Jeudi 28 mars au Lundi 1er avril 2024

La Trinité-sur-Mer – Baie de Quiberon

Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-Mer

Zones A, B, C, D et E
Instructions de course

Autorité portuaire
Dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait, l'Autorité Organisatrice de la Course pourrait demander aux concurrents de se tenir prêts à appareiller pour un autre port de la baie.
Un équipage suffisant pour la manœuvre devra alors être maintenu en permanence à bord.
Dès l'ordre d'exécution, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné.
En cas de non-respect, le bateau pourra, après instruction, être classé DNE par le jury, et ce sans préjuger de toute action en justice que l'autorité organisatrice pourrait diligenter.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (*Discretionary* Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES
La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV),*

1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers affichées au tableau officiel et disponible sur internet.

1.3 Les règlements fédéraux,

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil précisées en ***annexe 2 – Heure de la marée et lever et coucher du soleil.***

1.5 Les bateaux doivent avoir à bord l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri – Division 240) ou être conforme à leurs règles de classe.

1.6 En cas de conflit dans la traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

1.7 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Toute modification aux IC sera publiée selon les modalités prévues en IC 3 au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau avant le signal d'avertissement. Dans ce cas, le comité de course enverra un pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification sur le canal VHF de la course.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le site de la SNT : www.snt-voile.org,

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent arborer le pavillon de zone fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation. IC 7.5

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé :
- pour la zone A – Ouest-France : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon de zone Ouest-France.
- pour la zone B - Breizh Cola : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon de zone Breizh Cola.
- pour la zone C - BPGO : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon de zone BPGO.
- pour la zone D - Région Bretagne : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon de zone Région Bretagne.
- pour la zone E - Département du Morbihan : au mât de pavillons le plus proche du Club, surmonté du Pavillon de zone Département du Morbihan.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5.3 [DP] Le pavillon H accompagné d'un signal sonore signifie : les bateaux ne doivent pas quitter le port de La Trinité si ce signal est envoyé. Le signal d'avertissement ne sera pas envoyé avant 60 minutes après l'affalé du pavillon H. Ces informations seront, si possible, relayées sur les canaux VHF des zones de course.

5.4 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau selon les modalités prévues dans la RCV 40.1.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Jeudi 28 mars 2024	**- de 14H00 à 21H00 :** **Sous la tente secrétariat de course, accueil, remise du pavillon d'identification des zones et avitaillement**, dans le village du Spi. Présence d'une seule personne par bateau. **19H00** : Cérémonie d'ouverture du 46ème SPI Ouest-France – Banque Populaire Grand Ouest.
Vendredi 29 mars 2024	**-11H00** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre pour les zones B, C, D, E) - **11h30** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre pour la zone A Handivalide)

Samedi 30 mars 2024	**- * 09H15 : Parade de sortie de port.** Les bateaux pourront embouquer le chenal de La Trinité-sur-Mer à partir de 9h15. Des consignes seront données par le comité de course sur le canal VH 77. **-11H00** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre) pour les zones B, C, D, E - **11h30** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre pour la zone A Handivalide)
Dimanche 31 mars 2024	**-10h30** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre) pour les zones B, C, D, E - **11h00** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre pour la zone A Handivalide)
Lundi 1er avril 2024	**- 09h30** : 1er signal d'avertissement (courses à suivre) pour les zones B, C, D, E **- 16H00** : REMISE DES PRIX

*** Parade de sortie du port le samedi 30 mars à partir de 9h15 pour tous les bateaux inscrits au Spi Ouest-France BPGO.**

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13 heures.

7. PAVILLONS DE CLASSE ET DE ZONES

7.1 **Une flamme numérique** devra être arborée sur le pataras pour les séries IRC, (à la charge du skipper). En cas d'impossibilité matérielle, la flamme devra être arborée sur le hauban tribord, tant que le bateau est en course. La flamme sera précisée dans la répartition des séries par zone.

7.2 Chaque série (qui peut être un regroupement de plusieurs classes) sera identifiée par la flamme (ou pavillon) précisée dans la répartition des séries par zone.

7.3 Lorsqu'un bateau souhaite courir dans une classe supérieure à la sienne (IRC équipage), il doit en faire la demande écrite par mail au directeur de course à l'adresse christophe.gaumont@ffvoile.fr, au plus tard le Jeudi 28 mars 2024 à 21H00. En cas d'acceptation de la demande, le bateau sera affecté du rating le plus faible de cette classe.

7.4 La répartition des séries sur les zones A, B, C, D et E sera publiée sur le tableau officiel le mercredi 27 mars 2024 ainsi que sur le site internet www.snt-voile.org

7.5 [DP] Un pavillon d'identification de zone sera remis à la tente secrétariat de course le jeudi 28 mars et devra être restitué à la tente émargement retour le lundi 1er avril 2024. Ce pavillon devra être arboré durant toute la durée de l'épreuve sur le pataras au-dessus de la flamme de course (s'il y a lieu) ou dans le hauban tribord pour les bateaux dépourvu de pataras.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe « Zones de Course »**.

8.1 Comité de course de la zone A – Ouest-France : (canal VHF **77**)
Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon Ouest-France.

8.2 Comité de course de la zone B - Breizh Cola (canal VHF **06**)
Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon Breizh Cola.

8.3 Comité de course de la zone C – BPGO : (canal VHF **08**)
Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon BPGO.

8.4 Comité de course de la zone D - Région Bretagne (canal VHF **72**)
Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon Région Bretagne.

8.5 Comité de course de la zone E - Département du Morbihan : (canal VHF **71**)
Les bateaux du comité de course arboreront un pavillon Département du Morbihan.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits ci-dessous et en **Annexe Parcours,** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.
Pour les parcours construits, sauf quand la marque 3 est une porte, les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 Les signaux utilisés et les parcours sont définis en annexe 3 :

9.3.1 **Zone B – Breizh Cola :** 2 dog-legs au vent seront mouillés (voir annexe parcours construits)

9.3.2 **Zone C – BPGO** : 2 dog-legs au vent seront mouillés (voir annexe parcours construits)

9.4 **Parcours côtiers :**
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours côtier à effectuer en affichant sur le bateau du comité le numéro du parcours conformément à l'annexe 4 – Parcours côtiers.

9.5 **Marque de dégagement des parcours côtier** :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le **pavillon D**, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.6 **Réduction et modification de parcours côtier** :

9.6.1 Le **Pavillon O** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée, en respectant si nécessaire l'IC 11 (zones qui sont des obstacles).
Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

9.6.2 **Le Pavillon O sur Pavillon Vert** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez la marque Cardinale Sud Méaban (à laisser à bâbord) pour continuer le parcours.
Les marques entre la marque où est envoyé le pavillon « O/Vert » et la Cardinale Sud Méaban sont supprimées.

9.7 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 4 (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe 5 - Pointage officiel à une marque.

9.8 **[NP] [DP] Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité** : Chaque bateau, en arrivant près de la ligne, doit alors éclairer ses numéros de voile. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée sans instruction de 20% du nombre des inscrits de la classe. Ceci modifie la RCV 63.

10 MARQUES

10.1 Les marques sont :

<table>
<tr><th></th><th>Marque de départ</th><th>Marques de parcours</th><th>Marque de dégagement</th><th>Marques d'arrivée des Parcours construits</th><th>Marque d'arrivée des Parcours côtiers</th></tr>
<tr><td>Zone A
Ouest-France</td><td rowspan="3">Bateau du comité de course
ou
Bouée cylindrique jaune</td><td>Bouées cylindriques Jaunes</td><td></td><td>Bouée cylindrique blanche</td><td rowspan="5">Bouée cubique blanche

Arrivée SPI :
47°33,350 N
003°00,625 W

Arrivée St Jacques :
47°28,100 N
002°47,510 W

Arrivée Houat :
47°23,450 N
002°53,040 W

Arrivée Quiberon :
47°28,980 N
003°04,700 W</td></tr>
<tr><td>Zone B
Breizh Cola</td><td>Bouées cylindriques oranges et Vertes</td><td></td><td>Bouée cylindrique blanche</td></tr>
<tr><td>Zone C
BPGO</td><td>Bouées cubiques blanches et cylindriques vertes</td><td>Bouée cylindrique orange</td><td>Petite bouée conique jaune</td></tr>
<tr><td>Zone D
Région Bretagne</td><td rowspan="2">Bateau du comité de course
ou
Bouée cylindrique orange</td><td>Bouées cylindriques jaunes</td><td>Bouée cylindrique orange</td><td>Petite bouée conique orange</td></tr>
<tr><td>Zone E
Département du Morbihan</td><td></td><td>Bouée cylindrique jaune</td><td></td></tr>
</table>

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 **Balisage :** la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban et la Cardinale Ouest Roche Révision doivent être respectées.

11.2 -Zones interdites à la navigation :

- La Zone mytilicole au Nord de Houat et au Nord Est de l'Ile Dumet.
- La Zone de l'Eolienne (Ouest Basse Capella) délimitée par les marques suivantes :
  - Bouée spéciale Nord : 47°14.700N ; 002°46.580W
  - Bouée spéciale Est : 47°14.340N ; 002°46.020W
  - Bouée spéciale Sud : 47°13.935N ; 002°46.880W
  - Bouée spéciale Ouest : 47°14.340N ; 002°47.377W

12 LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course ou le côté parcours d'une bouée cylindrique à l'extrémité bâbord.

12.2 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, BFD ou UFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
Pour les zones B, C et D : Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3A/3B, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée).

14 L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera définie par le mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du Comité de course arborant le pavillon d'identification de sa zone de course (IC 8) et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 **Parcours Banane/Port de la Trinité** : (2 tours, arrivée à la Trinité) : Si le pavillon G est envoyé avec le pavillon Q, la position de la ligne d'arrivée est modifiée comme suit :
« Après le second passage dans la porte 3, la ligne d'arrivée est modifiée et se trouve à proximité de la marque du Petit Trého (IC 10.1 marque d'arrivée SPI des côtiers)

15 SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de
10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

15.4. MANIERE D'EFFECTUER UNE PENALITE

15.4.1 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer :
- en hélant « Proteste » et
- en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (à l'exception des Open 5,70)

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon l'IC 15.1 et conformément à RCV 44.2.

Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.

15.4.2 Quand un bateau enfreint

- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
- la RCV 31, ou
- la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
- la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient, le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon l'IC 15.1 et conformément à RCV 44.2.

15.4.3 Si le bateau désigné

- n'effectue pas de pénalité, ou
- ne l'effectue pas correctement, ou
- obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.

15.4.4 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf

- selon l'IC 15.4.3, ou
- selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
- selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.

Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

15.4.5 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a).

15.4.6 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.

16. TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas dans le délai indiqué ci-dessous après que le bateau précisé ci-dessous a effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR
Parcours construit pour les monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier
Parcours côtier pour les monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier avec un minimum de 60 minutes.
Parcours construit pour les IRC	30 minutes après l'arrivée du sixième
Parcours côtier pour les IRC et les IRC Double	3 minutes par mille après l'arrivée du sixième avec un minimum de 60 minutes
Parcours construit pour les Osiris Habitable	30 minutes après l'arrivée du sixième
Parcours côtier pour les Osiris Habitable	3 minutes par mille après l'arrivée du sixième avec un minimum de 60 minutes
Parcours côtier pour les Multi 2000	3 minutes par mille après l'arrivée du sixième avec un minimum de 60 minutes

17 RECLAMATIONS ET DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Tous les formulaires (réclamations, demandes de réparation, réouvertures, changements de matériel, contestations de classement) sont disponibles au secrétariat du jury situé sur

le parking SNT. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes (ou 60 minutes si l'arrivée est à proximité du chenal de la Trinité-sur-mer) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

17.3 Des avis seront publiés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les salles du jury situées sur le parking SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Limitation de sorties de l'eau
- Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio

17.6 Une liste des bateaux pénalisés suite à un jugement sur l'eau sera publiée au tableau officiel et sur le site de la SNT www.snt-voile.org .

17.7 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

b. pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été communiquée selon les modalités prévues en IC3.

18 CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18.3 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule :
Temps Compensé = Temps Réel x TCF ; le TCF étant celui du certificat IRC 2024.

18.4 Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule :
Temps compensé = Temps Réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité. Le CVL ne s'appliquera pas.

18.5 Les bateaux jaugés Multi 2000 courent en temps compensé selon la formule :
Temps compensé = Temps Réel x Rating Multi 2000 ; le Rating Multi 2000 étant celui du certificat de jauge Multi 2000 en cours de validité.

18.6 Les coefficients IRC, Osiris Habitable et Multi 2000 utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel au plus tard deux heures avant l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course. Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises le vendredi 29 mars 2024 jusqu'à deux heures après l'heure limite de réclamation.

18.7 Le Spi Ouest-France BPGO est inscrit au Règlement des Championnats UNCL 2024 Manche/Atlantique équipage et duo.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP]–Un bateau qui ne souhaiterait pas prendre le départ des courses du jour, doit impérativement en avertir le secrétariat par mail flr@snt-voile.org une heure avant le premier signal d'avertissement.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible sur le canal VHF propre à chaque zone ou informer les organisateurs par téléphone au **06 58 45 84 10.**
Le cas échéant, il doit affaler sa flamme de course et adresser par mail une déclaration écrite d'abandon à flr@snt-voile.org

19.3 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Modification de la liste d'équipage remise à l'inscription : La modification de la liste d'équipage ne sera pas autorisée sans l'approbation écrite préalable du comité de course. Les demandes doivent être déposées à la SNT.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC. Un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
Les membres du comité technique ne devront pas toucher directement le bateau ou son équipement.

21.2 Pour toutes les séries où le poids de l'équipage doit être respecté, en l'absence de pesée systématique à l'inscription, des pesées aléatoires pourront être effectués par le comité technique ou par l'autorité organisatrice.
Ces pesées seront réalisées au cours de l'épreuve, au retour à terre, sur convocation du comité technique.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles, 90 minutes avant son 1er signal d'avertissement du jour.

22 BATEAUX OFFICIELS

- Les bateaux du jury arborent un pavillon jaune marqué JURY.
- Les bateaux du comité technique arborent un pavillon bleu marqué JAUGE.
- Les autres bateaux officiels (Presse, partenaires) arborent un pavillon « Spi Ouest-France » ou « Ouest-France ».

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 ***[DP] [NP]*** Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Sauf pour les Diam 24OD, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

25 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26 [DP] COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

27 PRIX

Dotation au 1er de chaque séries.

28 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés

- Directeur de Course : Christophe GAUMONT
- Présidente du Comité de Course Zone A – Ouest-France : Florence BAUDRIBOS
- Président du Comité de Course Zone B - Breizh Cola : Roland DANO
- Président du Comité de Course Zone C - BPGO : Patrick VILLETTE
- Président du Comité de Course Zone D – Région Bretagne : Eric BOURNOT
- Président du Comité de Course Zone E – Département du Morbihan : Gilles BRICOUT
- Président du Comité technique : Nicolas PECHA
- Président du Jury : Georges PRIOL

ANNEXE 1 – ZONES DE COURSE

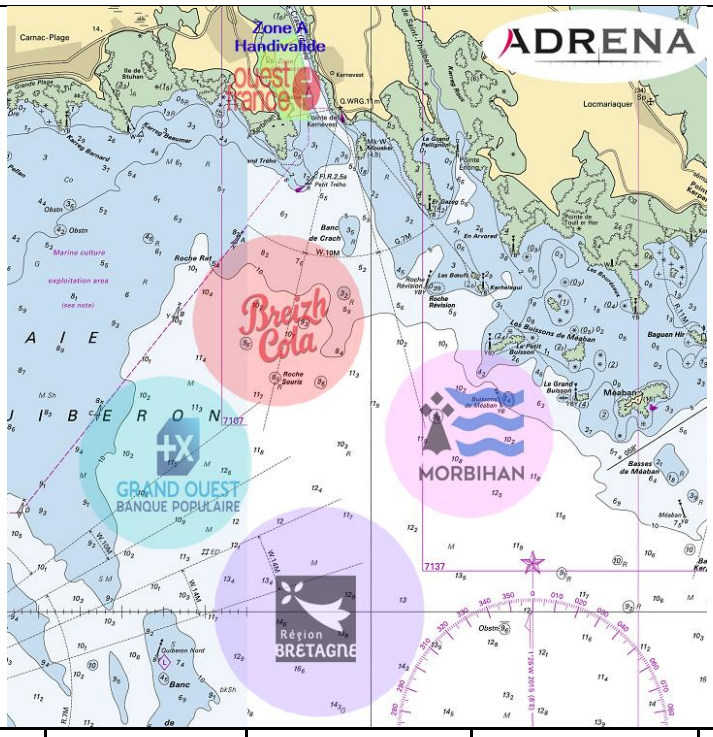

	A	B	C	D	E
ZONE	Ouest-France	Breizh Cola	BPGO	Région Bretagne	Département du Morbihan
Position du Zone	47°34.350 N	47°32.365 N	47°31.21 N	47°30.00 N	47°31.440N
	003°01.035 W	003°01.12 W	003°02.485 W	003°00.630 W	02°59.825 W
VHF	77	06	08	72	71

ANNEXE 2 - HORAIRE DES MAREES – LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

Horaire des marées **Port-Navalo** (56) en heure légale

	PM	Haut.	Coef.	PM	Haut.	Coef.	BM	Haut.	BM	Haut
28/03/2024	06h21	4.88	**85**	18H37	4.82	**82**	00H34	1.01	12h51	1.11
29/03/2024	06h47	4.73	**79**	19h04	4.66	**75**	01h04	1.12	13h21	1.28
30/03/2024	07h14	4.51	**70**	19h34	4.45	**65**	01h37	1.28	13h54	1.49
31/03/2024*	08h46	4.25	**59**	21h14	4.19	**53**	03h16	1.49	15h34	1.75
01/04/2024	09h33	3.93	**47**	22h24	3.92	**41**	04h02	1.74	16h26	2.01

*** Passage à l'heure d'été le 31 mars.**

Horaire du lever et du coucher du soleil : Calculé à **Auray** (56) en heure légale

Date	Lever	Coucher
28/03/2024	**06h55**	**19h37**
29/03/2024	**06h53**	**19h39**
30/03/2024	**06h51**	**19h40**
31/03/2024	**07h49**	**20h42**
01/04/2024	**07h47**	**20h43**

Annexe 3 - Parcours construits
Zone A – Ouest-France

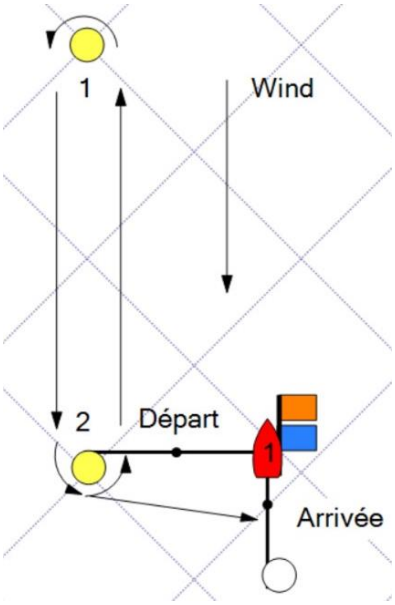

Départ – Marque 1 (Bâbord) – Marque 2 (Bâbord) –Marque 1 (Bâbord) – Marque 2 (Bâbord) - Arrivée

Zone B -Breizh Cola

- **Pour les J80 :** les marques 1 et 2 seront de couleur orange
- **Pour les J70 et les Open 5,70** : les marques 1 et 2 seront de couleur verte
- Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3A/3B, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée).

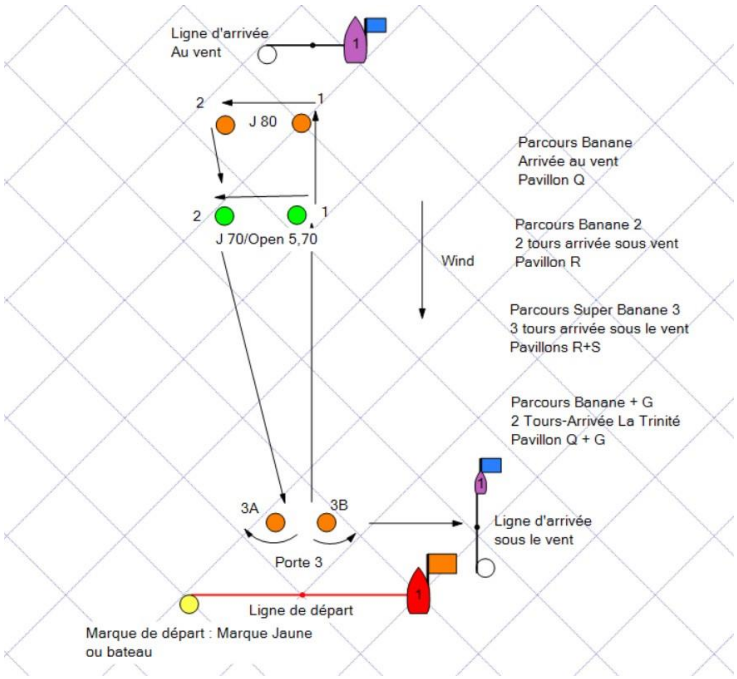

Les marques 1 et 2 sont à contourner bâbord – la marque 3 est une porte

Parcours Banane – Pavillon Q :

Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 - Marque 2– Porte 3 – Arrivée au vent

Parcours Banane 2 - Pavillon R :
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3B (Bâbord) – Arrivée sous le vent
Parcours Super Banane 3 - Pavillon R+S :
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3B (Bâbord) – Arrivée sous le vent

Parcours Banane-Arrivée La Trinité – Pavillon Q + G :
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 - Marque 2– Porte 3 – Arrivée Chenal de La Trinité

Zone C – Banque Populaire Grand Ouest

- **Pour les Grand Surprise et First 31.7 :** les marques 1 et 2 seront cubique blanche
- **Pour les Mach 6,5, les Open 7,50 et les First Seascape 24** : les marques 1 et 2 seront de couleur verte
- Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3A/3B, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée).

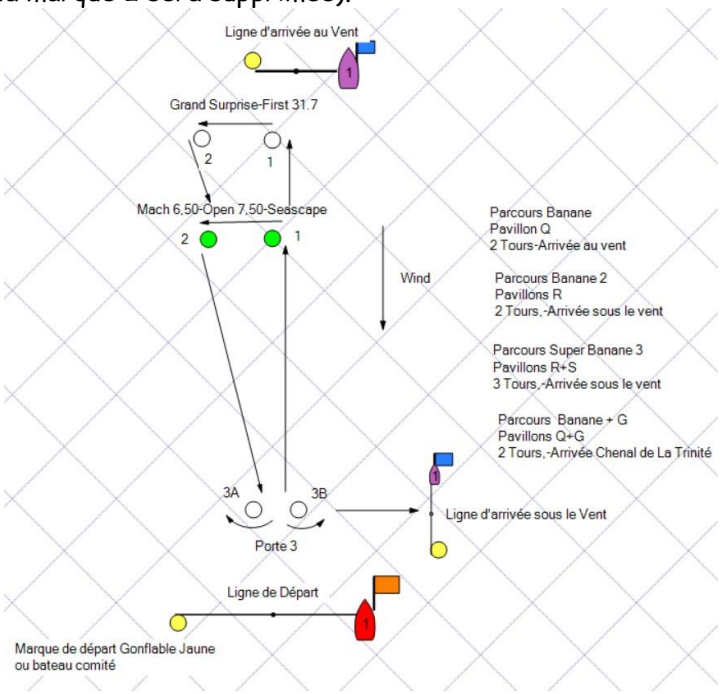

Les marques 1 et 2 sont à contourner bâbord – la marque 3 est une porte

Parcours Banane – Pavillon Q :
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 - Marque 2– Porte 3 – Arrivée au vent

Parcours Banane 2 - Pavillon R :
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3B (Bâbord) – Arrivée sous le vent
Parcours Super Banane 3 - Pavillon R+S : Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3B (Bâbord) – Arrivée sous le vent

Parcours Banane-Arrivée La Trinité – Pavillon Q + G :

Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 - Marque 2– Porte 3 – Arrivée Chenal de la Trinité

Zone D – Région Bretagne

- Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3A/3B, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée).

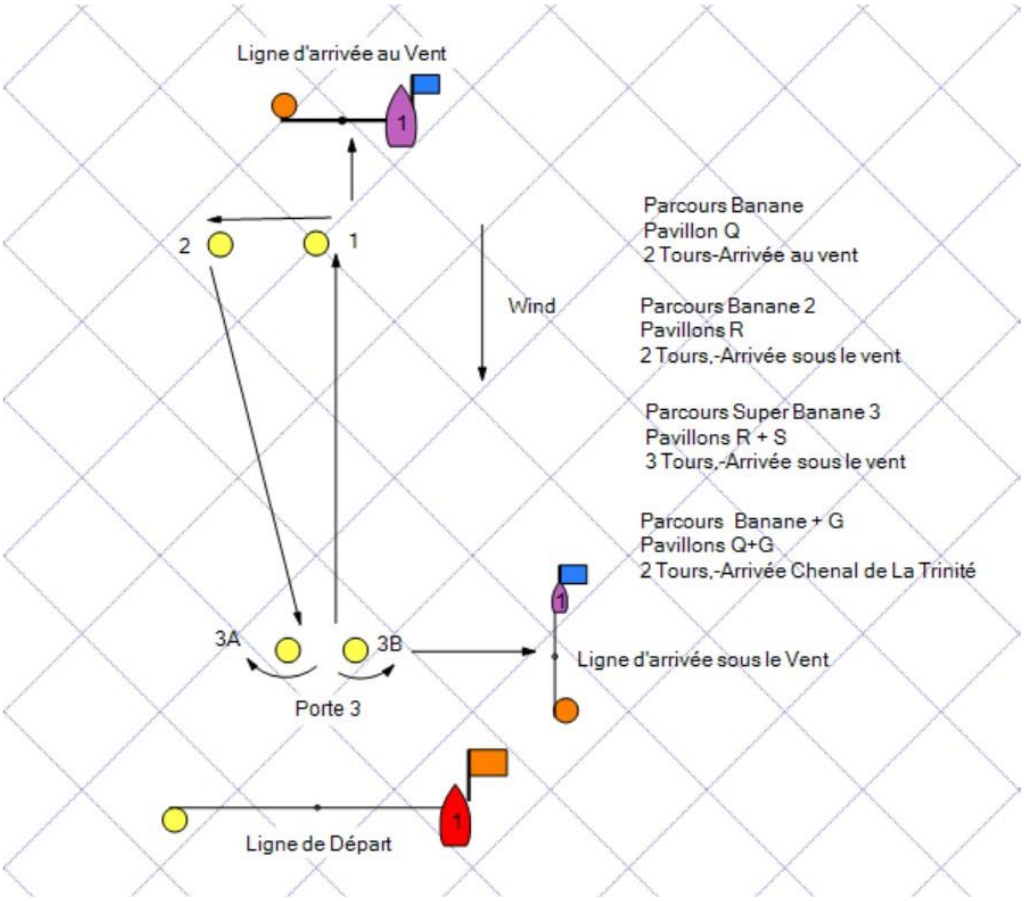

Les marques 1 et 2 sont à contourner bâbord – la marque 3 est une porte

<u>Parcours Banane – Pavillon Q :</u>
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 - Marque 2– Porte 3 – Arrivée au vent

<u>Parcours Banane 2 - Pavillon R :</u>
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3B (Bâbord) – Arrivée sous le vent

<u>Parcours Super Banane 3 - Pavillon R+S :</u>
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 – Marque 2 – Marque 3B (Bâbord) – Arrivée sous le vent

<u>Parcours Banane-Arrivée La Trinité – Pavillon Q + G :</u>
Départ – Marque 1 – Marque 2 – Porte 3 – Marque 1 - Marque 2– Porte 3 – Arrivée Chenal de la Trinité

ANNEXE 4 - PARCOURS CÔTIERS (Toutes Zones)

Rappels :

- IC10.1 La marque d'arrivée Spi des parcours côtiers est une bouée cubique Blanche BPGO mouillée par : (position donnée dans l'IC N°10.1 et dans les parcours en annexe)
- IC14.1 La ligne d'arrivée sera définie par le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité arborant le pavillon d'identification de sa zone de course (IC 8) et le côté parcours de la marque d'arrivée.

La bouée centre baie définie dans les parcours sera une marque gonflable conique orange.

Bouée Centre Baie	47°27,900 N 002°57,500 W

Parcours 1-Approx 15 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Danger Isole Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,180 N 003°05,450 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*5	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
6	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 2-Approx 16 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
5	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 3-Approx 18 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,900 N 002°57,500 W
*5	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
6	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
7	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
8	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 4-Approx 18 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
4	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*5	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
*6	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*7	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
8	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
9	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
10	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 5-Approx 20 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Gonflable Chimère	Contourner	Trib,	47°28,800 N 002°54,000 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Card S Meaban	Contourner	Bab.	47°30,760 N 002°56,210 W
5	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
6	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
7	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 6-Approx 21 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Trib,	47°25,080 N 002°56,050 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Trib,	47°24,510 N 002°56,520 W
*5	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*6	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*7	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
8	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 7-Approx 28 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
*4	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,570 N 002°50,370 W
5	Card S St Jacques	Contourner	Bab,	47°28,180 N 002°47,520 W
*6	Card S Chimère	Contourner	Trib,	47°28,820 N 002°53,970 W
*7	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
8	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
9	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
10	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 8-Approx 28 NM

Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,570 N 002°50,370 W
*3	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*4	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,900 N 002°57,500 W
*5	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*6	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
7	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 9-Approx 25 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Chimère	Laisser	Bab,	47°28,820 N 002°53,970 W
3	Card S St Jacques	Contourner	Trib,	47°28,180 N 002°47,520 W
*4	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,570 N 002°50,370 W
*5	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
*6	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
7	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
8	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
9	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 10-Approx 29 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Bab,	47°24,510 N 002°56,520 W
5	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Bab,	47°25,080 N 002°56,050 W
*6	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,800 N 002°54,000 W
*7	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
*8	Card N Quiberon Nord	Contourner	Trib,	47°29,580 N 003°02,630 W
*9	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
10	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
11	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
12	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 11-Approx 28 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Bab,	47°24,510 N 002°56,520 W
5	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Bab,	47°25,080 N 002°56,050 W
*6	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,800 N 002°54,000 W
*7	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
*8	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*9	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
10	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 12-Approx 53 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Gonflable Chimère	Contourner	Trib,	47°28,800 N 002°54,000 W
3	Card S Chimère	Laisser	Bab,	47°28,820 N 002°53,970 W
4	Lat Bd Basse Nouvelle	Laisser	Trib,	47°26,960 N 003°01,950 W
5	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,540 N 003°01,870 W
6	Lat TB Basse du Milieu	Laisser	Bab,	47°25,910 N 003°04,160 W
7	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,240 N 003°04,260 W
8	Card S Goue Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,740 N 003°04,880 W
9	Danger Isolé Birvideaux	Contourner	Bab,	47°29,100 N 003°17,500 W
*10	Card E Les Galeres	Contourner	Bab,	47°18,760 N 003°02,760 W
*11	Card W Le Rouleau	Contourner	Trib,	47°23,670 N 003°00,300 W
12	Card W Bonen Bras-Beniguet	Laisser	Trib,	47°24,260 N 002°59,880 W
13	Card E Le Grand Coin-Beniguet	Laisser	Bab,	47°24,410 N 003°00,260 W
*14	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
15	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
16	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
17	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 13-Approx 16 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Danger Isole Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,180 N 003°05,450 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
5	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
6	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
7	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 14-Approx 24 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Trib,	47°25,080 N 002°56,050 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Trib,	47°24,510 N 002°56,520 W
*5	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*6	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,900 N 002°57,500 W
*7	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*8	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*9	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
10	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 15-Approx 32 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
3	Card E Le Grand Coin-Beniguet	Laisser	Trib,	47°24,410 N 003°00,260 W
4	Card W Bonen Bras-Beniguet	Laisser	Bab,	47°24,260 N 002°59,880 W
5	Card W Le Rouleau	Contourner	Bab,	47°23,670 N 003°00,300 W
*6	Card E Les Galeres	Contourner	Trib,	47°18,760 N 003°02,760 W
7	Lat TB Basse du Milieu	Contourner	Trib,	47°25,910 N 003°04,160 W
8	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Bab,	47°26,240 N 003°04,260 W
9	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Trib,	47°26,540 N 003°01,870 W
10	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Bab,	47°26,960 N 003°01,950 W
*11	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*12	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
13	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 16-Approx 57 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,960 N 003°01,950 W
3	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,540 N 003°01,870 W
4	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,240 N 003°04,260 W
5	Lat TB Basse du Milieu	Laisser	Bab,	47°25,910 N 003°04,160 W
6	Card S Goue Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,740 N 003°04,880 W
7	Danger Isolé Birvideaux	Contourner	Bab,	47°29,100 N 003°17,500 W
8	Card N Nord Poulains	Contourner	Bab,	47°23,690 N 003°14,890 W
9	Card S Le Chariot	Contourner	Bab,	47°18,750 N 002°52,950 W
*10	Grands Cardinaux	Contourner	Bab,	47°19,110 N 002°49,940 W
11	Card E Cohfournik	Contourner	Bab,	47°19,480 N 002°49,700 W
12	Card E Er Gurannic'h	Contourner	Bab,	47°20,510 N 002°50,440 W
*13	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*14	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
15	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
16	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
17	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 17-Approx 54 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
*3	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,570 N 002°50,370 W
*4	Card W Basse Capella	Contourner	Trib,	47°15,650 N 002°42,790 W
5	Card S Le Chariot	Contourner	Trib,	47°18,750 N 002°52,950 W
6	Danger Isole Le Pot de Fer	Contourner	Trib,	47°21,680 N 002°59,830 W
*7	Lat TB Basse du Milieu	Contourner	Trib,	47°25,910 N 003°04,160 W
8	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Bab,	47°26,240 N 003°04,260 W
9	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Trib,	47°26,540 N 003°01,870 W
*10	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Bab,	47°26,960 N 003°01,950 W
*11	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
12	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
13	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
14	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 18-Approx 36 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,960 N 003°01,950 W
3	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,540 N 003°01,870 W
4	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,240 N 003°04,260 W
5	Lat TB Basse du Milieu	Contourner	Bab,	47°25,910 N 003°04,160 W
6	Danger Isole Le Pot de Fer	Contourner	Bab,	47°21,680 N 002°59,830 W
7	Card S Le Chariot	Contourner	Bab,	47°18,750 N 002°52,950 W
*8	Grands Cardinaux	Contourner	Bab,	47°19,110 N 002°49,940 W
9	Card E Cohfournik	Contourner	Bab,	47°19,480 N 002°49,700 W
10	Card E Er Gurannic'h	Contourner	Bab,	47°20,510 N 002°50,440 W
*11	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
12	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
13	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 19-Approx 40 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,570 N 002°50,370 W
3	Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°24,680 N 002°37,230 W
4	Spéciale 5 zone Mytilicole Ile Dumet	Laisser	Bab,	47°24,870 N 002°35,990 W
*5	Card E Basse Est Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,150 N 002°34,650 W
6	Spéciale 2 zone Mytilicole Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,510 N 002°35,150 W
7	Spéciale 1 zone Mytilicole Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,660 N 002°35,470 W
8	Card N Zone mytilicole Dumet	Contourner	Bab,	47°25,900 N 002°36,050 W
9	Card S St Jacques	Laisser	Trib,	47°28,180 N 002°47,520 W
*10	Card S Chimère	Contourner	Trib,	47°28,820 N 002°53,970 W
11	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
12	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
13	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 20-Arrivée Quiberon-Approx 15 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
*3	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
*4	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*5	Danger Isole Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,180 N 003°05,450 W
6	Arrivée Quiberon			47°28,980 N 003°04,700 W

Parcours 21-Départ Quiberon-Approx 24 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Quiberon			
*2	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,570 N 002°50,370 W
*3	Card S St Jacques	Contourner	Bab,	47°28,180 N 002°47,520 W
*4	Card S Chimère	Contourner	Trib,	47°28,820 N 002°53,970 W
*5	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
6	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
7	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
8	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 22-Arrivée Houat-Approx 12 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
*2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
4	Arrivée Houat			47°23,450 N 002°53,040 W

Parcours 23-Départ Houat-Approx 21 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Houat			
2	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,800 N 002°54,000 W
3	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Trib,	47°25,080 N 002°56,050 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Trib,	47°24,510 N 002°56,520 W
*5	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*6	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
7	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
8	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
9	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

Parcours 24-Arrivée St Jacques-Approx 17 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtiers			
*2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
*3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
4	Arrivée St Jacques			47°28,100 N 002°47,510 W

Parcours 25-Départ St Jacques-Approx 21 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ St Jacques			
*2	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
*3	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,800 N 002°54,000 W
*4	Card N Quiberon Nord	Contourner	Trib,	47°29,580 N 003°02,630 W
*5	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
6	Arrivée Spi			47°33,350 N 003°00,625 W

ANNEXE 5 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.
Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont indiquées par un astérisque en annexe 4 - Parcours côtiers